

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°09/2025****OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	19
Excusés :	8
Pouvoirs :	1
Votants :	20

SÉANCE DU 5 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Daniel DIB, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Jean-Marie ROUAN a donné pouvoir à Christian GORACCI,

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur Christian Goracci, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'à la clôture du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et après affectation des restes à réaliser il apparaît :

En Section de fonctionnement

Résultat à affecter	1.502.264,35 €
----------------------------	-----------------------

En Section d'investissement

Solde d'exécution d'investissement	- 281.857,81 €
Solde des Restes à réaliser :	- 491.771,59 €

Besoin de financement	773.632,40 €
------------------------------	---------------------

Constatant les résultats des 2 sections il propose d'affecter l'excédent global de fonctionnement soit **1.502.264,35 €** comme suit :

- **Affectation obligatoire en réserve : 773.632,40 €** en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Imputation R1068)
- **Report en fonctionnement : 728.631,95 €**
(Imputation R002)

AR Prefecture

006-210600383-20250305-D_09_03_2025-DE
Reçu le 20/03/2025

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 20 MAR. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 20 MAR. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.